



Mairie de  
Saint-Georges-sur-Baulche

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 04 décembre 2017

DÉLIBÉRATION N°2017-097

OBJET : Echange de parcelles AK 238 et AK 241



En exercice : 20  
Membres  
Présents(s) : 19  
Pouvoir(s) : 0  
Absent(s) : 1

Le quatre décembre deux mille dix-sept, à 19h30, le Conseil Municipal s'est réuni, sous la présidence de Monsieur Crescent MARAULT, Maire.

**Les membres présents en séance :**

Crescent MARAULT, Michel DUCROUX, Guy CASSAN, Claire GUEGUIN, Aurore BAUGE, Jean-François HAMELIN, Christiane GALLON, Roger BUFFAUT, Christian VEILLAT, Luc EUGENE, Michel BONNOT, Martine MORETTI, Christian BRUNEAUD, Christiane LEPEIRE, Isabelle CAMBIER, Philippe THOMAS, Sylvie PORTE, Bertrand POUSSIERRE, Axelle BONNIN

**Le ou les membre(s) ayant donné un pouvoir :**

**Le ou les membres absent(s) :**

Bénédicte NASTORG LARROUTURE

**Secrétaire de séance :** Madame Aurore BAUGE

Vu la demande de M. Blanquart demandant à réaliser un échange entre le fond de sa parcelle et une partie en lisière de la voie d'accès

**CONSIDERANT** que l'article [L. 2241-1](#) du CGCT indique que « le conseil municipal délibère sur la gestion des biens et les opérations immobilières effectuées par la commune ».

**CONSIDERANT** que cette demande avait été intégrée dans le permis d'aménager qui a été déposé

Il est proposé aux membres du conseil municipal de bien vouloir :

- Autoriser l'échange sans soulte entre une partie de 45m<sup>2</sup> (renumérotée AK 241) de la parcelle AK 213 propriété de M. Blanquart et une superficie équivalente (renommée AK 238) de la parcelle AK 118 propriété de la commune de Saint Georges sur baulche conformément au plan de bornage établi par le géomètre expert,
- Indiquer qu'une participation forfaitaire de 250€ au titre de la participation aux frais de bornage sera demandée à M. Blanquart,
- Autoriser monsieur Ducroux, en sa qualité de 1<sup>er</sup> adjoint, à signer l'acte administratif qui sera dressé afin d'officialiser ce transfert de propriété.

**Le conseil adopte à l'unanimité cette délibération.**

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits et ont signé au registre tous les membres présents.

Pour copie conforme.

Le Maire

Crescent MARAULT

